Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accusation de viole et viole sur mineur

Par Articus

Bonjour,

Je vie actuellement un véritable cauchemar ... Ma s?ur m'accuse d'un crime que j'ai subi ...

Je vais expliquer les fait chronologiquement pour plus de comprenions ...
Voilà, Je suis un homme de 34 ans. A l'âge de 9 ans j'ai subie des attouchements de la part d'une cousine éloignée à plusieurs reprise (elle avais 15 et 16 ans au moment des fait).

Ma cousine a été condamné des années plus tard pour "complicité de pedophilie" (son mari lui a été condamné). Elle a fait de la prison. Des années plus tard, à sa sortit de prison, nous nous sommes vue, elle à pleurer en s'excusant, en me demandant si je pouvais lui pardonné, ce que j'ai fait. Je devais alors avoir 27 ans à ce moment là. J'ai raconté ce que j'avais vécu à mes parents, que petit elle m'avais fait des attouchements, il ne m'ont pas cru. Je l'avais aussi dit à ma s?ur.

Notre mère a toujours eu une relation très fusionelle avec ma s?ur et moi. Elle a toujours été la "bonne élevé calme" et moi "le gamin qui ne ferra jamais rien".

L'été 2016, ma s?ur à oublié de s'inscrire à son école pour passer les matières qu'elle n'avais pas eu l'an passé et n'a donc pas pu assister au examin (mes parents lui avais donner de l'argent pour les cours particulier, ainsi que l'hébergement et le prix de l'année scolaire). Mes parents ont été extrêment déçu d'elle, car elle avais non seulement dépenser tout l'argent, mais ne s'être pas inscrite (mes parents aurais réagit différemment si elle avais loupé ses exam). Pour la premier fois, elle été "la déception de la famille".

Elle a porter plainte contre moi en octobre 2017 pour "viol investies sur mineur de moin de 15 ans".

Je n'être pas au courent de cette procédure, j'ai été convoqué le moi dernier et j'ai appris qu'elle avais porté plainte pour viole alors que je ne l'ai jamais toucher !!!! Elle parle de penetration annal et vaginal + fellation. Je ne l'ai jamais touché ! Elle a dit à la police qu'elle avais sa vie gâchée à cause de moi, je ne sais pas pourquoi elle a fait ça, c'est ma petite s?ur je l'ai toujours protégé, je ne l'ai jamais violé, je savais qu'elle été bléssé que mes parents soit déçu d'elle, mais je ne savais pas qu'elle été capable de me faire ça !

Elle a dit a la police que j'avais 15 ans au début des fait, puis elle à changer à 17 ans (les lois ne sont pas les mêmes en dessous de 16 ans).
Je n'ai pas osé parler de l'abu de ma cousine (je lui ai pardonné et elle a déjà payé pour ça). Elle dit que ça vie est gâcher, elle a bac+4, un travail ... J'ai fait de la rue durent 3 ans, je suis encore en centre d'hébergement.

Ma copine me pousse à faire témoigner ma cousine, mais que risque elle si je le fait ? Peut elle témoigner sans qu'une procédure soit engagé contre elle ? Ma s?ur a fait des examin médico, mais elle a 27 ans !!!!!

Je suis complètement perdu, l'avocat commis d'office que j ai eu durant la confrontation ne s'occupera pas de la suite du procès ... J'en veux à mes parents de croire ma s?ur, alors qu'il n'ont aucun souvenir de la discutions qu'on a eu avec ma cousine ...
Je ne comprend pas non plus ma s?ur qui a retourné ce que j'ai vraiment vécu contre moi...

Merci de m'aider, je suis au fond du trou, si je porte plainte pour diffamation ma famille vas être encore plus détruite qu'elle ne l'est déjà ... Je commençais à m'en sortir, je comptait faire un chantier d'incertion, mais je ne sais même pas si je vais aller en prison.

C'est just injuste ...

Par Articus

Elle a porté plainte en Octobre 2016, je me suis trompé.